

**CONSEIL COMMUNAL DU 20 MARS 2008**  
**Condensé des points de la séance publique**

**1. Informations.**

- Approbation par le Collège provincial de la délibération du Conseil communal du 20 décembre 2007 relative à la gratification numéraire pour distinctions honorifiques.
- Approbation par le Collège provincial du budget de l'exercice 2008 de la Régie communal ordinaire – ADL.
- Approbation par le Collège provincial du compte de l'exercice 2006.
- Réponse à la question de Monsieur le Conseiller communal, Michel JEHAES relative à la signalisation d'une zone 30 au centre de Hermée.

**2. Règlements de police.**

- Règlement de police arrêtant le calendrier des fêtes foraines pour l'année 2008 ainsi que la délimitation du domaine public.

**3. A.L.G. – Assemblée générale extraordinaire du 9 avril 2008.**

Le Conseil communal voudra bien faire savoir s'il entend se prononcer sur l'ordre du jour de l'assemblée générale extraordinaire de l'A.L.G.

**4. Règlement relatif à l'octroi d'une prime à la réhabilitation.**

Par décision du 1<sup>er</sup> mars 2007, le Conseil, pour des raisons de restriction budgétaire avait décidé d'abroger à la même date, le règlement relatif à l'octroi des primes à la réhabilitation tout en maintenant une disposition transitoire pour toutes demandes introduites auprès de la Région Wallonne avant le 28 février 2008.

Suite à la prolongation des activités industrielles de CHERTAL annoncées jusqu'en 2012 à tout le moins, la politique d'austérité mise en œuvre peut dès lors être assouplie.

Le Conseil communal est invité à réinstaurer l'application d'un règlement relatif à l'octroi d'une prime à la réhabilitation à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008 et de prévoir une disposition dérogatoire pour toutes les demandes introduites à la Région Wallonne depuis le 1<sup>er</sup> mars 2007..

**5. A.S.B.L. Sportive Haccourtoise – Modification budgétaire – Approbation.**

Le Conseil communal voudra bien approuver la modification budgétaire n°1 de l'A.S.B.L. Sportive Haccourtoise, réceptionnée en date du 27 février 2008 à l'Administration communale, arrêtée aux montants ci-après :

RECETTES : 477.018,42 €

DEPENSES	:	477.018,42 €
BONI	:	0 €
SUBSIDE COMMUNAL ORDINAIRE	:	224.600,00 €

**6. Téléchargement de la timbreuse – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.**

En l'absence de budget, le Collège communal en date du 20 février 2008 a du engager une dépense de 5.000 € pour le téléchargement de la timbreuse afin d'assurer l'envoi journalier du courrier ordinaire et par pli recommandé.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

**7. Compte d'indemnisation pour interruption de chantier du centre de Hermée – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.**

Suite à l'arrêt du chantier de l'aménagement du centre de Hermée durant une période de trois mois, en raison de travaux réalisés par l'A.L.E., l'adjudicataire du présent marché a présenté un compte d'indemnisation d'un montant de 180.500 € T.V.A.C.

Le Collège communal en sa séance du 27 février 2008, en l'absence de crédit budgétaire a marqué son accord sur ladite indemnisation et décidé d'intervenir auprès de l'A.L.E. en sollicitant une participation de la pénalité financière.

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision et en accepter la dépense.

**8. Convention avec l'A.I.D.E. concernant la coordination-réalisation d'un chantier rue Pré de la Haye à Oupeye – Ratification.**

Dans le cadre du plan triennal du chantier d'aménagement d'égouttage et de la rue Pré de la Haye à Oupeye, le Conseil communal en sa séance du 26 mai 2006 avait désigné un technicien communal en qualité de coordinateur-réalisation sécurité et santé pour une mission de coordination et de réalisation de travaux de voirie.

A la demande de l'A.I.D.E., le Conseil communal voudra bien confier au même technicien communal, une mission de coordination spécifique à la partie égouttage et de conclure une convention avec l'A.I.D.E.

**9. Acquisition de véhicules pour les services techniques – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée en 2 lots pour l'acquisition d'un premier véhicule pour le service de la signalisation estimé à

28.000 € et d'un second véhicule pour le service des plantations estimé à 32.000 € T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

Les soumissionnaires devront faire offre pour la reprise de deux véhicules à déclasser, immatriculés l'un en 1996 et l'autre en 1997.

#### **10. Acquisition de conteneurs – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée relatif à l'acquisition de deux conteneurs permettant l'évacuation des déchets résultant de l'activité des services communaux estimé au montant de 11.000 € T.V.A.C. et approuver le cahier spécial des charges.

#### **11. Acquisition d'un module scolaire – Mode de passation du marché et approbation du cahier spécial des charges.**

Les prévisions de la rentrée scolaire 2008-2009 à l'école communale d'Heure-Le-Romain Cité laisse à prévoir une insuffisance de locaux.

Le Conseil communal voudra bien décider de passer un marché par procédure négociée estimé à 63.100 € T.V.A.C. en vue de l'acquisition d'un module scolaire comportant deux classes.

#### **12. Convention cadre du Service de Promotion de la Santé à l'Ecole – Ratification.**

De manière à assurer la promotion de la santé à l'école en regard des obligations du décret du 20 décembre 2001, une convention cadre a été passée avec le Service promotion de la santé à l'école « Province de Liège » entrant en application le 1<sup>er</sup> septembre 2008 pour une période de six ans.

A la demande du Service provincial, le Conseil communal voudra bien ratifier ladite convention.

#### **13. Journées de formation obligatoire pour le personnel enseignant – Prise de connaissance et acceptation de la dépense.**

Des journées de formation obligatoire pour les écoles de Hermée et Hermalle, se sont tenues les 26 février et 7 mars 2008. Le Collège communal, en l'absence de crédit, en sa séance du 20 février 2008 a décidé de prendre en charge les frais résultant de ces journées de formation pour un montant maximum de 946 €

Le Conseil communal voudra bien prendre connaissance de ladite décision du Collège communal et en accepter la dépense.

**14. Ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à mi-temps à l'école J. Brouwir à Heure-Le-Romain.**

Le Conseil communal voudra bien décider de créer un emploi supplémentaire à mi-temps dans le cycle maternel de l'école Jules Brouwir à partir du 25 février jusqu'au 30 juin 2008.

**15. Création et réalisation d'une voirie à Oupeye.**

Afin de permettre la réalisation du projet de lotissement dit « du Tournay », le Conseil communal est invité dans le cadre du permis d'urbanisme de la nouvelle voirie à marquer son accord sur les plans relatifs à sa construction et ses dépendances.

**16. Questions orales.**

**17. Approbation du projet de procès-verbal de la séance publique du 28 février 2008.**

**18. Convention transactionnelle – Acceptation.**

Suite à une expulsion en date du 10 octobre 2006, la Commune a entreposé des biens au hangar dit VAN BILZEN. Ceux-ci suite à un acte de vandalisme et d'intempéries ont été endommagés. Les préjudiciés représenté par leur avocat présente une convention transactionnelle pour solde de tout compte de 2.000 €

Le Conseil communal est invité à approuver celle-ci.

**19. Personnel communal – Demande de mise à la retraite.**

- un ouvrier définitif E3 à la date du 1<sup>er</sup> décembre 2008.

**20. Personnel communal – Mise à la pension prématurée pour inaptitude physique.**

- un ouvrier définitif D à la date du 1<sup>er</sup> avril 2008.

**21. Personnel enseignant – Ratification de désignations temporaires.**

- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 11/02/2008 d'une instituteur primaire.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 11/02/2008 d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 25/02/2008 d'une institutrice primaire.
- Ratification de la désignation temporaire à raison de 20 périodes/semaine, à partir du 28/02/2008 d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 12/02/2008 d'une institutrice maternelle.

- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 11/02/2008 d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire, à mi-temps, à partir du 25/02/2008 d'une institutrice maternelle dans un emploi vacant.
- Ratification de la désignation temporaire, à temps plein, à partir du 25/02/2008, d'une institutrice maternelle.
- Ratification de la désignation temporaire, à raison de 7 périodes/semaine, à partir du 26/02/2008 d'une maîtresse spéciale de religion.
- Ratification de la désignation temporaire, à raison de 5 périodes/semaine, à partir du 25/02/2008 d'une maîtresse spéciale de religion.

**22. Personnel enseignant – Mise en disponibilité pour convenances personnelles précédant la pension de retraite d'un instituteur primaire.**

- Un instituteur primaire à titre définitif à partir du 1<sup>er</sup> avril 2008.

**23. Approbation du projet de procès-verbal de la séance à huis clos du 28 février 2008.**

**Le Secrétaire communal,**

**P. BLONDEAU**